

La Vie Brocoise

Revue bimestrielle (6 parutions par an : février - avril - juin - août - octobre - décembre)

MARS-AVRIL 2023

N° 2



Vue depuis Botterens, le 11 octobre 2015. (Photo : Annemarie Schlup)

SOMMAIRE

- 2 Mémento
- 3 « Chroniques brocoises » - le livre du 50^e anniversaire de *La Vie Brocoise*
- 4 Changement au comité de *La Vie Brocoise*
- 5 Lettre au Tilleul
- 6-19 Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2022
- 19-23 Commune de Broc, informations
- 24 Abonnement à *La Vie Brocoise*
- 25 Bulletin de versement
- 28-29 Construction de la nouvelle ligne de chemin de fer (suite)
- 30-31 Centième anniversaire de la Croix de la Mission
- 32-33 5^e concours « La route des fleurs »
- 34 Société de développement, programme d'activités pour 2023
- 35-37 Carnet de bord
- 38 Gym-Hommes, course des 3 ponts
- 39 Gym-Hommes, mêlée 2022 de la section pétanque
- 40-41 Guggenmusik « La Cafetière »
- 42 Dates de clôture de rédaction 2023
- 43 La page des jeux
- 44 Il y a 75 ans, en 1948 ! Clôture de rédaction



PAROISSE DE BROC

Conseil de Paroisse :

M. Sébastien Murith, président 079 754 00 20

Secrétariat :

Centre paroissial, rue des Écoles 7, 1636 Broc
026 921 90 98

E-mail : paroissebroc@bluewin.ch

Heures d'ouverture du secrétariat : Mardi 9h–11h

Cure des Marches : 026 921 17 19

UNITÉ PASTORALE NOTRE-DAME DE L'ÉVI

Curé modérateur : Abbé Joseph Gay
026 921 21 09

Secrétariat : Rue de l'Église 18
1663 Gruyères
026 921 21 09
secretariat@upndevi.ch

Horaire du secrétariat : Mardi–mercredi – jeudi
08h30 – 11h30 et 13h30 – 17h

L'Unité pastorale Notre-Dame de l'Évi comprend les paroisses de :

Bas-Intyamou (Enney – Estavannens – Villars-sous-Mont) – Botterens (avec Villarbeney) – Broc (avec Les Marches) – Crésuz (avec Châtel-sur-Montsalvens) – Grandvillard – Gruyères (avec Epagny – Pringy – Moléson-sur-Gruyères) – Le Pâquier – Paroisse Saint Martin Haut Intyamou (Albeuve avec Les Sciernes - Lessoc – Montbovon – Neirivue) – Val-de-Charney (Cerniat – Charney).

HORAIRE DES MESSES

À L'ÉGLISE DE BROC

Samedi : 18 h Messe
Vendredi : 8 h 30 Chapelet
9 h Messe

Renseignements au secrétariat de l'Unité pastorale

À LA CHAPELLE DES MARCHES

Dimanche : 10 h 30 Messe
(Adoration silencieuse de 14 h à 16 h
le 2^e et dernier dimanche du mois)
Mardi : Confession à 14 h 30, messe à 15 h
Jeudi : Confession à 14 h 30, messe à 15 h
Samedi : 08 h 30

Renseignements à la cure des Marches - 026 921 17 19

À LA CHAPELLE DU FOYER "LA ROSE DES VENTS"

Mercredi : 17 h Messe



COMMUNE DE BROC

ADMINISTRATION

Commune de Broc - Bourg de l'Auge 9 - 1636 Broc

www.broc.ch

Secrétariat/Conseil

commune@broc.ch

026 921 80 10

Contrôle de l'habitant

controlehabitant@broc.ch

026 921 80 10

Caisse

finance@broc.ch

026 921 80 11

Heures d'ouverture

lu-je 10h-12h/13h30-17h

ve+veilles de fêtes : 10h-12h/13h30-16h

Syndic :

M. Claude Cretton

079 456 66 18

École : Directeur

M. Stéphane Sudan

026 921 37 47

AES Timoun : Responsable

Mme Patricia Ruelle

077 521 00 91

aes.timoun@gmail.com

Service des curatelles Haute-Gruyère :

Rue du Bourg de l'Auge 9 - CP 15 - 1636 Broc 026 921 80 18

curatelles@hautegruyere.ch

Entente intercommunale :

Permanence téléphonique :

Bas-Intyamou, Broc,

Grandvillard, Gruyères,

Haut-Intyamou, Le Pâquier

lu : 8h30-11h30 et 14h-16h30

ma-me-je : 14h-16h30

ve : 8h30-11h30 et 14h-16h

DÉCHETTERIE

HORAIRE D'ÉTÉ du 1^{er} avril au 31 octobre

Mardi 17h-19h

Mercredi 13h-16h

Vendredi 17h-19h

Samedi 10h-12h / 13h-16h

A l'exception des jours fériés : Vendredi saint - Fête nationale - Assomption

HORAIRE D'HIVER du 1^{er} novembre au 31 mars

Mercredi 13h-19h

Samedi 10h-12h / 13h-16h

A l'exception des jours fériés : Toussaint - Immaculée Conception - Noël - Nouvel An...

POSTE DE BROC

0848 88 88 88

Ouverture :

lu-ve 8h à 11h / 14h à 18h

(le samedi de 8h30 à 11h)

SOS

Poste de gendarmerie 026 305 87 88

Police 117

Pompiers 118

Service des eaux 079 433 23 08

Service des routes 079 433 23 07

Service des forêts 079 433 23 06

Pharmacie Benu 026 921 26 26

Pédicure : Chr. Durla 026 921 33 79

Médecins :

Dr F. Cauden 026 921 26 36

Dr M. Sidler 026 921 39 69

Cabinet dentaire :

Dr G. Thiry et Dr F.-X. Drion 026 921 28 28

Ambulance : 144

Hôpital Sud Fribourgeois, Riaz : 026 306 40 00

Pompes funèbres de la Gruyère :

J.-M. Savary 026 921 20 22

« CHRONIQUES BROCOISES » LE LIVRE DU 50^e ANNIVERSAIRE DE LA VIE BROCOISE



Prix
Fr. 38.-
+ frais de port

Avec l'aimable participation de :

RAIFFEISEN groupe

Cesa
RÉALISATIONS PUBLICITAIRES

GRAFISA SA



Paroisse de Broc
Commune de Broc

En vente :
au kiosque La Marmotte à Broc
et au Musée gruérien à Bulle.

Sur commande :
redaction@laviebrocoise.ch



**FIDUCIAIRE
DE LA TOUR SA**

Conseils financiers, comptabilités,
salaires et déclarations fiscales

Rue Alexandre Cailler 4 | 1636 Broc
T. 026 919 65 10 | F. 026 919 65 19
info@fdlt.ch | www.fiduciaire-de-la-tour.ch

Hotelplan

AGENCE BULLE - GRUYÈRE CENTRE

Barbara Thiémard Liaudat
barbara.thiemard@hotelplan.ch
026 919 20 00

A votre disposition

**Nous sommes proches de vous et de chez vous.
Surtout en cas de pépin.**

Bastien Ecabert, conseiller en assurances, M 078 663 17 97, bastien.ecabert@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

la Mobilière

**EBENISTERIE • RENOVATION
AGENCEMENT D'INTERIEUR**

MCM

M. CLERC ET FILS SA
1636 Broc

Tél. 026 921 16 37 Fax 026 921 28 53

Pompes funèbres de la Gruyère
Rue Montsalvens 12, 1636 Broc
Service jour et nuit

Natel 079 446 13 07 - Tél. 026 921 20 22 - 026 921 16 26
E-mail : pompes.funebres@bluewin.ch Fax 026 921 37 26

SERVICE D'INCINÉRATION • FORMALITÉS • CONTRAT DE PRÉVOYANCE

Nous assurons aux familles en deuil : dignité, respect et discrétion

Gerbes – arrangements floraux – couronnes

**FLEURISTE
PRÉ-FLEURI**

J.-M. Savary
1636 BROC Tél. 026 921 16 26

45^{ème} Anniversaire
1976 - 2021

Horaires d'ouverture
de 8 h à 12 h – 13 h 30 à 18 h 30
samedi fermeture à 16 h
dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h

L'entreprise forestière Genoud Frères Sarl est à disposition pour tous travaux d'élagages, abat-tage, tailles de haies vives. Ainsi que constructions de murs de soutènements en blocs, poutres en chêne non traitées etc.

GENOUD
FRÈRES Sarl
entreprise forestière
079 417 38 05 CHARMÉY 026 927 21 78

Vous pouvez nous contacter au
079 417 38 05 Genoud Marial ou
079 352 14 66 Genoud Damien.

CHANGEMENT AU COMITÉ DE LA VIE BROCOISE



Annemarie Schlup et Magali Gougler. (Photos : Henri Favre)

Lors de notre dernière séance du comité, nous avons fêté Magali Gougler, notre caissière.

Elle quitte le comité de *La Vie Brocoise* et nous regrettons son départ, son sourire et son amitié.

Merci, Magali, pour tout ton travail.



Christian Bron, notre nouveau caissier, vient renforcer notre équipe.

Il vient partager son expérience et nous sommes très heureux de l'accueillir au sein de notre comité.

Bienvenue Christian !

Le comité de La Vie Brocoise



Christian Bron et Magali Gougler.



Cher Tilleul,

Tu en as vu passer des passants, commercer des commerçants. Il y eut sous ton règne bien des enseignes. Dis-moi feuillu, combien d'hivers te déshabillèrent ? Combien d'étés fus-tu le salut des lavandières ?

Il est vrai qu'à toi, arbre martyr, un général en campagne eut pu dire : « Du haut de tes branches, plus d'un siècle nous contemple. » Mais quel âge as-tu, Tilleul ? As-tu vu brûler tes frères ? 1890, c'était hier !

Peu importe, aujourd'hui tu n'es plus. Planté plus au nord, on t'aurait fait statue. On t'aurait vénéré comme vénéraient les Vikings. Mais pour nous pauvres Judas, tu étais plus coupable que victime.

Triste revanche d'une histoire lointaine - cette fois c'est l'Homme qui chassa l'arbre du jardin d'Eden.

L'urbanisme a eu raison de toi. Ce printemps, tu ne fleuriras pas.

Adieu Tilleul ! Ton trépas valait bien cela, toi qui accompagnas mes premiers pas.

Le petit garçon de la rue Montsalvens 8



Rue de Montsalvens en 1908. (Photo: collection La Vie Brocoise)



Rue de Monsalvens en 1989. (Photo: collection La Vie Brocoise)



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Présidence : Monsieur Claude Cretton, Syndic
Présences : 4 personnes, dont 62 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 32
Scrutateurs : Messieurs Michel Barbey, Jean-Bernard Sudan, Jean-Pierre Sudan et Timon Gavallet

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée ayant pour sujets principaux la présentation des budgets 2023, ainsi que divers investissements.

Au regard des articles 9 de la loi sur les communes (LCo) et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Mesdames Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale, et Christiane Oberson, Administratrice des finances. Il signale également la présence de Monsieur Charles Grandjean pour le journal La Gruyère.

Notre Secrétaire communale rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCATION – TRACTANDA

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 47 du 25 novembre 2022, une convocation adressée par un tout-ménage et un avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

1. **Procès-verbal de l'Assemblée du 2 mai 2022** ; ne sera pas lu étant publié dans *LA VIE BROCOISE* et sur le site Internet www.broc.ch ; il est également à disposition auprès du secrétariat communal
2. **Règlement relatif à la gestion des déchets** - Révision - Présentation et approbation
3. **Règlement des finances du Foyer « La Rose des Vents »** - Présentation et approbation
4. **Budgets 2023 du Foyer « La Rose des Vents »** - Rapports de la Commission financière - Présentation et approbation
 - 4.1. **Exploitation**
 - 4.2. **Investissements**
 - 4.2.1. Remplacement des tableaux électriques - CHF 21'500.-
 - 4.2.2. Remplacement de la détection incendie - CHF 38'000.-
 - 4.2.3. Achat d'un bus 9 places adapté aux handicapés - CHF 150'000.-
5. **Budget de la Commune de Broc** - Rapport de la Commission financière - Présentation et approbation
 - 5.1. **Exploitation 2023**
 - 5.2. **Investissements 2022 - Complément**

Mise en séparatif de l'école et du bâtiment du bureau communal - Prestations d'ingénierie et réalisation - CHF 110'000.-

5.3. Investissement 2023

- 5.3.1. Abbé-Bovet : réfection d'un trottoir - CHF 70'000.-
- 5.3.2. Forcel : finalisation du trottoir : prestation d'ingénierie et travaux - CHF 72'000.-
- 5.3.3. Montsalvens/Château : assainissement du mur de soutènement - Prestations diverses et travaux - CHF 150'000.-
- 5.3.4. Martinet : assainissement du pont et des accès - Prestations d'ingénierie et travaux - CHF 1'147'568.-
- 5.3.5. Routes alpestres Poutes Paluds Dessus et Dessous, Motélon et Vonderweire : réfection - CHF 44'000.-
- 5.3.6. Approvisionnement en eau des alpages - CHF 37'000.-
- 5.3.7. Corporation forestière Moléson - Participation au capital initial - CHF 231'900.-

6. Vente de la parcelle communale 223 RF Broc (secteur Biffé)

7. Planification financière 2023-2027 - Présentation - Rapport de la Commission financière

8. Association du Comte de Gruyère (AICG) - Modification des statuts - Présentation et approbation

9. Divers

En ce qui concerne l'ordre du jour,

- le Conseil communal a décidé, après l'envoi de la convocation, de retirer le point 5.3.4.

« Martinet : assainissement du pont et des accès - Prestations d'ingénierie et travaux ». De nouveaux éléments et des informations complémentaires concernant les servitudes liées à ces travaux nous ayant été remis tout dernièrement : cet objet sera reporté à une prochaine Assemblée ;

- une coquille s'est glissée dans la convocation au point 6 : la parcelle communale soumise à la vente est l'article 213 et non 223 du Registre foncier de la Commune de Broc.

La parole n'étant pas demandée, le déroulement de l'Assemblée se fera selon l'ordre du jour proposé avec ces modifications et accepté.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

Comme décidé précédemment, ce procès-verbal ne sera pas lu, ayant été publié dans *LA VIE BROCOISE*, sur le site Internet de la Commune et était à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo.



Ce protocole, ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, à main levée, à l'unanimité.

Des remerciements vont à son auteure, notre Secrétaire communale, pour sa rédaction.

2. RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS - RÉVISION - PRÉSENTATION ET APPROBATION

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal, en charge de la gestion des déchets.

Monsieur Piccand précise les principaux changements de cette réglementation :

la révision de la loi cantonale nécessite une modification des dispositions communales et une adaptation des tarifs ;

- les thèmes abordés sont les suivants : différents déchets à lister, régler l'accès à la déchetterie, modification au niveau des volumes de déchets et adaptation des tarifs en fonction des obligations de couverture tout en fixant des maximaux dans le règlement et le règlement tarifaire.

Les grandes entreprises – dès 250 employés – ne sont plus soumises aux taxes communales et doivent avoir leur propre filière d'évacuation de déchets.

En termes de taxes, le 70 % des dépenses doit être couvert par les taxes et le 50 % au moins de celles-ci provient des taxes proportionnelles à la quantité ; on s'inscrit ici dans le principe du « pollueur payeur ».

Sur la base de ces éléments et étant donné que le Règlement actuel date de 2011, le Conseil communal a décidé d'engager une révision totale, basée sur le règlement-type mis à disposition par le Canton.

Le nouveau texte a été transmis pour examen préalable au Canton et à la Confédération auprès de la Surveillance des prix ; il s'agit de la procédure habituelle pour ce genre de dispositions légales communales.

Un toilettage ou une reformulation de certains articles a aussi été réalisé, sans changement pratique à relever particulièrement.

Des taxes ont été ajoutées pour certains déchets, ciblés sur les volumes. Celles-ci ne prêteront ainsi pas l'ensemble des citoyens mais participent toujours au principe du « pollueur payeur » :

- déchets encombrants et verts : les volumes excédents 5 m³ ne sont plus acceptés à la déchetterie

- une autre solution d'évacuation doit être organisée par leur détenteur (auparavant encombrants pris en charge jusqu'à 10 m³, déchets verts : pas de changement) ;
- bois : au-delà de 1 m³, un montant de CHF 50.-/m³ est prélevé ;
- pneus : l'évacuation coûte CHF 10.-/pneu (auparavant CHF 5.-) ;
- batteries : l'évacuation coûte CHF 20.-/batterie (auparavant CHF 10.-) ;
- déchets inertes : au-delà de 1 m³, un montant de CHF 75.-/m³ est prélevé (pas de changement).

Au niveau des taxes et pour s'inscrire dans les obligations précédemment citées, le but était de ne pas reporter sur le citoyen une augmentation due à ces modifications relatives à la technique financière. Cela implique :

1. augmentation des prix des sacs et clips, à savoir :

	Modifications	Augmentations
17 lt	de CHF 13.15 à CHF 17.10 TTC (rouleau de 10 sacs)	CHF 3.95 TTC par rouleau
35 lt	de CHF 22.50 à CHF 29.30 TTC (rouleau de 10 sacs)	CHF 6.80 TTC par rouleau
60 lt	de CHF 36.80 à CHF 47.80 TTC (rouleau de 10 sacs)	CHF 11.05 TTC par rouleau
110 lt	de CHF 33.10 à CHF 43.05 TTC (rouleau de 5 sacs)	CHF 9.95 TTC par rouleau
Clips	de CHF 182.80 à CHF 237.75 TTC (grille de 5 clips)	CHF 54.95 TTC par grille

2. diminution de la taxe de base de CHF 10.-/personne, passant de CHF 50.- à CHF 40.-/an hors TVA.

L'exemple présenté est celui d'une famille de 4 personnes, composée de 2 adultes et 2 enfants et utilisant 1 sac de 35 litres par semaine. Il confirme que la différence annuelle s'élèvera alors à CHF 13.80 TTC/an.

Famille 4 personnes - 2 adultes, 2 enfants

1 sac 35 litres par semaine

	Taxe base TTC	Sacs taxés TTC	Total TTC
En 2022	107.70	117.00	224.70
En 2023	86.15	152.35	238.50
Différence annuelle			13.80

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission, concernant cette révision.

En réponse à Monsieur Bernard Allemann, Monsieur Piccand confirme que la taxe maximale prévue dans la nouvelle réglementation s'élève à CHF 100.- HT/personne et par an.



Madame Chantal Overney dénonce la masse de déchets ménagers se retrouvant dans les encombrants, ce qui témoigne d'une mauvaise discipline des citoyens. Elle craint une progression de cette pratique avec l'augmentation des prix des sacs taxés. Monsieur Piccand la remercie de son intervention et confirme que le problème est connu à Broc ainsi que dans d'autres déchetteries. Il est récurrent. Des contrôles seront intensifiés pour éviter les abus. La lecture complète du Règlement n'est pas sollicitée par l'assistance.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, la révision du Règlement communal relatif à la gestion des déchets est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. RÈGLEMENT DES FINANCES DU FOYER LA ROSE DES VENTS - PRÉSENTATION ET APPROBATION

Monsieur le Syndic cède la parole à Madame Suzanna Sciboz, Conseillère communale et Présidente de la commission de direction du foyer.

Le Règlement des finances du foyer a été établi, afin de répondre aux normes MCH2 exigées par le Service des communes, au vu de la loi sur les finances communales et son ordonnance. Les compétences financières de la commission de direction sont ainsi clairement définies.

Les valeurs minimales d'immobilisation de l'art. 2 ont été adaptées au Règlement pour la prise en charge des investissements et des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Gruyère, à savoir :

- limite de CHF 5'000.- pour les biens immobiliers et mobiliers ;
- limite de CHF 20'000.- les biens de masse et maintien de la valeur du bâtiment.

Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Les autres articles précisent notamment les limites relatives aux différents crédits s'élevant dans tous les cas à CHF 30'000.-, soit : crédit budgétaire (art. 3), crédit additionnel (art. 5) et crédit supplémentaire (art. 6).

Ce Règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

La lecture complète du Règlement n'est pas sollicitée par l'assistance.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le nouveau Règlement des finances du foyer la Rose des Vents est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

4. BUDGETS 2023 DU FOYER « LA ROSE DES VENTS » - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE - PRÉSENTATION ET APPROBATION

4.1. EXPLOITATION

Le budget 2023, fruit d'une gestion attentive de la part de la Direction du foyer et de la commission de direction, relève Monsieur le Syndic, est maîtrisé et a été établi en évaluant les charges et les recettes avec une très grande prudence, au vu de la situation économique actuelle et, en particulier, du coût de l'énergie. Malgré tout, une certaine stabilité financière de l'établissement se confirmera encore l'année prochaine.

Il cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic responsable des finances et membre de la commission.

EXPLOITATION (en CHF)	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Revenus	5'507'400	5'291'200	5'282'987
Charges	5'513'190	5'290'180	5'276'786
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)	-5'790	1'020	6'201

Soins - charges de CHF 3'353'900.- (résultat équilibré)

La totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant est financée, d'une part, par la facturation des soins de base LAMal et, d'autre part, par les taxes couvrant les frais d'accompagnement. La variation de ces charges, comparées notamment au budget 2022 et aux comptes 2021, est dépendante du niveau de soins des résidents déterminé par des évaluations périodiques. C'est l'ensemble de ces niveaux qui définit la dotation annuelle globale en personnel soignant. L'excédent de charges de CHF 123'900.- sera versé par l'Etat de Fribourg afin d'atteindre l'équilibre requis.

Socio-hôtelier - CHF 248'590.- (insuffisance de recettes)

Les taxes d'hébergement correspondent à un taux d'occupation estimé à 98 %, soit ~15'750 journées facturées. Le produit de ces taxes, CHF 1'716'000.- en 2023, a été calculé selon le prix de pension connu au moment de l'établissement du budget. Quant à la totalité des salaires, pour un effectif de quelque 13 personnes équivalent plein temps, on peut constater une augmentation par rapport au budget 2022 liée à l'indexation au coût de la vie. La politique salariale du foyer respecte l'échelle des traitements du personnel de l'Etat. L'ensemble des charges augmente de près de 15 % par rapport aux comptes 2021.

Financement - CHF 242'800.- (excédent de produits)

Le montant total des frais financiers issus de la comptabilité des investissements mobiliers et immobiliers



est versé par le pot commun du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Les investissements des EMS gruériens, ainsi que le coût financier des journées hors district, sont refacturées aux communes selon la même règle appliquée pour la répartition du coût des soins à domicile.

Résultats résumés - CHF 5'790.- (excédent de charges)

L'excédent de charges est quasiment couvert, à l'instar des exercices précédents, par les recettes des frais financiers, laissant apparaître, l'année prochaine, un léger déficit de fonctionnement de CHF 5'790.-.

Chiffres clés

Le 83.8 % des coûts provient des charges salariales et sociales, proportion légèrement supérieure au budget 2022. Cela correspond en 2023 à CHF 8'748.- par mois et par résident.

L'effectif total en personnel est assez stable, soit 47.4 unités plein temps, dépendant des soins requis des résidents.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget 2023 du foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de charges de CHF 5'790.-, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

4.2. INVESTISSEMENTS

4.2.1. REMPLACEMENT DES TABLEAUX ÉLECTRIQUES - CHF 21'500.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Madame Suzanna Sciboz, Conseillère communale et Présidente de la commission de direction du foyer.

A la suite du contrôle officiel de l'installation électrique du bâtiment, il est nécessaire de prévoir le remplacement des tableaux électriques des 1^{er} et 2^e étages, soit 4 tableaux.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par prélèvement sur la trésorerie opérationnelle représente une charge annuelle de CHF 2'150.-, composée uniquement d'un amortissement de 10 %.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

En réponse à Monsieur Damien Clément, Madame Chantal Overney – Directrice du foyer précise que pour répondre aux règles du Réseau Santé et Social de la Gruyère, trois offres sont demandées pour un tel investissement.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 21'500.- pour le remplacement des tableaux électriques du foyer « La Rose des Vents » est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

4.2.2. REMPLACEMENT DE LA DÉTECTION INCENDIE - CHF 38'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Madame Suzanna Sciboz, Conseillère communale et Présidente de la commission de direction du foyer.

Les détecteurs incendie doivent être remplacés pour répondre aux normes de sécurité en vigueur. Ces travaux sont mis à profit pour unifier l'ensemble du bâtiment et n'avoir qu'une seule centrale incendie. En effet, à la suite des différents agrandissements, salle à manger, ascenseur en façade notamment, un deuxième tableau d'appoint avait été posé provisoirement.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par prélèvement sur la trésorerie opérationnelle représente une charge annuelle de CHF 3'800.-, composée uniquement d'un amortissement de 10 %.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 38'000.- pour le remplacement de la détection incendie du foyer « La Rose des Vents » est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

4.2.3. ACHAT D'UN BUS 9 PLACES ADAPTÉ AUX HANDICAPÉS - CHF 150'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Madame Suzanna Sciboz, Conseillère communale et Présidente de la commission de direction du foyer.

Le bus actuel, un Peugeot Boxer, immatriculé en 2004 et homologué avec 13 places assises, doit être remplacé car :

- il est amorti et présente de sérieux signes d'usure ;
- il ne peut être conduit que par du personnel au bénéfice d'un permis D1 ainsi que d'une carte de qualification de conducteur. Ces deux conditions sont très contraignantes et coûteuses et limitent ainsi le nombre de chauffeurs potentiels. Ceci ne correspond plus à l'organisation actuelle de l'animation et de l'accompagnement des résidents.

Le projet est l'acquisition d'un nouveau bus adapté aux handicapés, homologué avec 9 places assises, pouvant être conduit par toute personne au bénéfice d'un permis voiture. Dans la mesure du possible, le choix se portera sur un véhicule électrique.



Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par prélèvement sur la trésorerie opérationnelle représente une charge annuelle de CHF 15'000.-, composée uniquement d'un amortissement de 10 %.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

Monsieur Yann Gougler demande s'il est prévu d'équiper le toit du foyer avec des panneaux photovoltaïques pour alimenter le bus. Monsieur le Syndic répond qu'une étude énergétique du bâtiment a été effectuée et qu'elle sera intégrée à la mutualisation des foyers de la Gruyère, à futur, au niveau du Réseau Santé Social de la Gruyère.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 150'000.- pour l'achat d'un bus 9 places adapté aux handicapés pour le foyer « La Rose des Vents » est accepté par l'Assemblée à main levée avec une abstention.

5. BUDGET DE LA COMMUNE DE BROC - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE - PRÉSENTATION ET APPROBATION

5.1. EXPLOITATION 2023

Monsieur le Syndic relève qu'à l'instar des années précédentes, le budget 2023 affiche un résultat déficitaire. La principale raison en est une augmentation importante des charges de transferts (anciennement charges liées), due à de nouvelles dépenses initiales, comme la gestion des forêts communales par la nouvelle Corporation forestière Moléson dont Broc fait maintenant partie, la gestion des sapeurs-pompiers des communes de La Gruyère, La Glâne et la Veveyse reprise par l'association des Secours Sud Fribourgeois, ou encore la nouvelle association Option Gruyère destinée à la culture, à l'enfance et à la jeunesse. Ces nouvelles organisations impliquent un traitement comptable différent, tant au niveau des produits que des dépenses.

La parole est cédée à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic responsable des finances et membre de la commission.

EXPLOITATION (en CHF)	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Revenus			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	228'440	212'440	226'374
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	142'850	416'825	357'192
FORMATION	750'670	747'965	687'467
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	316'638	341'262	171'245
SANTÉ	26'210	8'000	10'855
PRÉVOYANCE SOCIALE	664'862	596'049	538'248
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	189'591	168'212	738'361
PROTEC. ENVIRONNEMENT, AMÉNAG. TERRITOIRE	1'355'876	1'342'188	1'781'952
ÉCONOMIE	7'650	186'136	372'122
FINANCES ET IMPÔTS	9'622'074	9'153'424	9'627'603
Total des revenus	13'304'861	13'172'501	14'511'419
Charges			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'596'797	1'599'245	1'422'213
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	276'306	503'500	388'822
FORMATION	3'747'389	3'598'841	3'467'985
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	1'379'264	1'229'097	688'390
SANTÉ	1'193'305	1'077'782	997'428
PRÉVOYANCE SOCIALE	2'140'448	2'005'085	1'877'344
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'315'653	1'215'836	1'174'442
PROTEC. ENVIRONNEMENT, AMÉNAG. TERRITOIRE	1'694'074	1'727'025	1'766'096
ÉCONOMIE	266'328	383'982	353'444
FINANCES ET IMPÔTS	286'806	106'425	-256'022
Total des charges	13'896'369	13'446'817	11'880'141
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)	-591'508	-274'316	2'631'278



Le budget d'exploitation 2023 présente un résultat négatif de CHF 591'508.-. Pour la première année, il peut être comparé avec le budget de l'année précédente et les comptes de l'année antérieure, les trois exercices étant établis selon les normes MCH2.

Les charges et revenus ont été évalués au plus près de la réalité. Les dernières années ayant été impactées par le coronavirus, il est difficile de les considérer comme des bases de calcul solides. Elles ont été reprises uniquement pour des charges et produits récurrents.

Pour les autres éléments, il a été tenu compte des données transmises par le Canton et les associations de communes pour les charges et revenus de transferts, des données salariales actuelles adaptées aux prévisions cantonales, de l'évolution de la population et des différents devis pour les travaux confiés à des tiers.

Charge de personnel - CHF 2'929'135.-

Les charges de personnel ont été réparties par services. La variation provient de :

- la dissolution des commissions liées à la construction du complexe sportif de la plaine des Marches ;
- l'engagement de personnel aux finances, jusqu'alors employé au secrétariat ;
- l'engagement de personnel au Service des Curatelles de la Haute-Gruyère (SCHG) ;
- la réorganisation des services communaux, repensée après la mise en service du complexe sportif de la plaine des Marches ;
- des soldes des pompiers, comptabilisées dorénavant dans les comptes de la nouvelle association Secours Sud Fribourgeois.

Charges de biens et services - CHF 2'688'887.-

Les charges de biens et services ont fait l'objet d'une attention particulière, les prix étant soumis à d'importantes hausses liées à la situation économique actuelle. Les frais d'électricité ont notamment été ajustés à la hausse, selon la marge communiquée par notre fournisseur, soit 20 %. Les frais de chauffage ont également été revus en fonction des derniers prix communiqués. Les prestations de services et honoraires ont fait l'objet de nouvelles estimations pour celles liées :

- au concept de stationnement : celui-ci sera modifié en fonction des besoins liés à l'arrivée du RER à Broc,
- à l'énergie, afin de pouvoir mettre en place les mesures d'économies nécessaires,
- à l'entretien des routes et de la place de la gare,
- à l'entretien du bâtiment des services communaux et des chalets.

Les réévaluations sur créances ont été calculées en tenant compte des effets négatifs engendrés par la crise actuelle sur le pouvoir économique des citoyens.

Charges de transferts - CHF 6'763'697.-

Les charges de transferts subissent d'importantes augmentations : au total plus de CHF 700'000.- par rapport au budget 2022 et plus d'un million par rapport aux comptes 2021.

Certes, l'augmentation de la population légale de 70 personnes a influencé ces dépenses, calculées en fonction du nombre d'habitants, mais d'autres éléments sont également à prendre en considération :

- les dépenses de la nouvelle association intercommunale « Secours Sud Fribourgeois » disparaissent des comptes communaux pour être transformées en charges de transferts ;
- celles de la nouvelle « Corporation forestière Moléson » également ;
- l'association intercommunale Sports en Gruyère voit ses dépenses augmenter en raison de l'installation de la patinoire provisoire au Pâquier et des frais de fonctionnement de la nouvelle piscine de Bulle ;
- les charges liées aux soins à domicile, à l'accompagnement des personnes âgées et aux institutions spécialisées subissent une augmentation conséquente ;
- l'association Option Gruyère, couvrant les activités culturelles et celles pour la petite enfance, est créée, remplaçant l'association CO2 ;
- la participation à l'association Mobul est prise en compte dans l'attente d'une intégration future.

La marge de manœuvre sur ces dépenses est très réduite, mais le Conseil communal est attentif à intégrer les diverses commissions intercommunales lui permettant de prendre position et de suivre ces dépenses.

Charges totales - CHF 13'896'369.-

Une augmentation générale est donc prévue, justifiée majoritairement par les charges de transferts. Les amortissements subissent également une hausse, la mise en service du complexe sportif, notamment, grevant ces dépenses. Les attributions aux fonds spéciaux subissent quant à elles une baisse, en grande partie liée à l'adaptation de la taxe de base pour l'eau potable.

Impôts - CHF 8'588'667.-

Les revenus se composent à raison de 2/3 (67 %) des impôts. La baisse du taux à 89 cts prenant fin au 31.12.2022, une analyse a été effectuée pour une éventuelle adaptation, mais les dépenses mentionnées ci-avant sont explicites. Le taux d'impôts sera à nou-



veau à 92 cts dès le 01.01.2023, comme prévu. Les impôts des personnes physiques et morales tiennent compte des données cantonales. L'augmentation du nombre de contribuables a également été examinée, en fonction des nouvelles constructions en cours.

Au niveau des personnes morales, de meilleures perspectives sont envisagées depuis la réforme PF17.

Les prestations en capital et les mutations immobilières subissant des modifications légales, une adaptation a également été prise en compte.

Taxes et redevances - CHF 1'897'700.-

Les taxes et redevances correspondent à 15 % des revenus communaux.

La taxe non-pompiers sera toujours encaissée au niveau communal, mais reversée à la nouvelle association intercommunale « Secours Sud Fribourgeois ».

Les taxes d'utilisation subissent une diminution liée à l'adaptation de la taxe de base sur l'eau potable.

Les recettes sur ventes sont impactées par la disparition des produits liés aux ventes de bois, ceux-ci étant intégrés dans les comptes de la nouvelle « Corporation forestière Moléson », dont l'effet sur les comptes communaux apparaît sous un autre chapitre.

Les participations sont en baisse, les taxes pompiers étant intégrées différemment dans les comptes communaux.

Revenus de transfert - CHF 2'291'960.-

Les revenus de transferts subissent également une diminution, liée cette fois-ci aux subventions accordées pour l'entretien des forêts, également enregistrées dans les comptes de la nouvelle « Corporation forestière Moléson ».

La péréquation financière diminue d'année en année. Elle donne une indication de meilleure santé financière, puisque le besoin de l'aide cantonale est moindre. Par contre, cela se vérifie pour autant que les autres communes concernées par la péréquation n'évoluent pas plus favorablement. Actuellement, la Commune de Broc occupe la 18^e place sur 25 communes grüériennes, contre la 17^e en 2022.

Revenus totaux - CHF 13'304'861.-

Globalement, les revenus d'exploitation sont donc moindres, pour les raisons mentionnées précédemment.

Résultats - CHF 591'508.- (déficit)

Le résultat provenant des activités d'exploitation est donc largement déficitaire. Par contre, les bénéfices provenant des financements, majoritairement des loyers et des retraitements MCH2, permettent d'amé-

liorer le résultat final.

A noter que celui-ci ne peut être comparé aux exercices basés sur les normes MCH1, et doit uniquement être mis en relation avec le budget 2022 et les comptes 2021.

Chaque élément du budget a été analysé de manière approfondie, afin de présenter une situation au plus proche de la réalité actuelle. L'évolution de la situation économique, énergétique ou sociale aura certainement des impacts sur ces prévisions, dans un sens positif comme négatif.

Si la situation devait être identique en fin d'exercice 2023 et les comptes présenter la même perte, celle-ci serait prélevée directement sur la fortune communale s'élevant à 19 millions de francs au 1^{er} janvier 2022.

Indicateurs

Les indicateurs suivants ont été respectés :

- approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées : la couverture des charges est totale
- attributions aux réserves suivantes : eau potable pour CHF 123'417.- et eaux usées pour CHF 99'833.-
- respect des bases légales pour la gestion des déchets, avec une couverture des charges de 84.6 % ; la nouvelle réglementation exige que la taxe proportionnelle soit plus élevée que la taxe fixe, élément confirmé par une couverture à 110 %.

Enfin, la marge nette d'autofinancement s'élève à CHF -664'466.-, et correspond aux liquidités manquantes pour couvrir entièrement les dépenses annuelles.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget 2023 de la Commune de Broc, présentant un déficit de CHF 591'508.-, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

5.2. INVESTISSEMENTS 2022 - COMPLÉMENT

MISE EN SÉPARATIF DE L'ÉCOLE ET DU BÂTIMENT DU BUREAU COMMUNAL - PRESTATIONS D'INGÉNIERIE ET RÉALISATION - CHF 110'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal en charge des bâtiments communaux.

Lors de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2020, l'investissement pour la mise en séparatif des eaux provenant des toitures, des places de l'école primaire



et du bâtiment administratif a été accepté pour un montant de CHF 170'000.-. Le projet a dû être modifié pour des raisons techniques, engendrant des surcoûts faisant l'objet de ce message.

Le bureau RWB Fribourg SA, ingénieur et responsable du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune, a été mandaté pour la réalisation de ce chantier. Une étude technique établie pour un concept d'évacuation des eaux claires par infiltration a été remise à la Commune de Broc.

Après mûres réflexions, il était difficilement concevable de créer des zones d'infiltration dans la cour d'école et aux abords immédiats des nombreux arbres existants, sans prêter la fonction de cette zone de jeux. La place de récréation aurait été considérablement impactée par ce projet. De plus, une synergie des travaux avec le chantier TPF (Programme Bulle) était possible.

Dès lors le Conseil communal a décidé de modifier la façon d'évacuer les eaux claires par un système d'évacuation dit «gravitaire», sans atteinte de la cour d'école. Des coûts supplémentaires ont été engendrés et concernent les éléments suivants : prestations d'ingénierie pour la conception de ce nouveau projet, ouvrage de rétention des eaux sur domaine TPF, fouilles plus importantes et passage sous la voie TPF avec une profondeur imposée. Pour le bâtiment de l'administration, le surcoût est de CHF 45'000.-, et de CHF 65'000.- pour l'école primaire, portant l'enveloppe globale à CHF 280'000.- au lieu des CHF 170'000.- initialement prévus.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par prélèvement sur la trésorerie représente une charge annuelle de CHF 2'200.-, soit un amortissement annuel de 2 %.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement complémentaire de CHF 110'000.- pour la mise en séparatif de l'école et du bâtiment du bureau communal est accepté par l'Assemblée à main levée avec une abstention.

5.3. INVESTISSEMENT 2023

5.3.1. ABBÉ-BOVET : RÉFECTION D'UN TROTTOIR - CHF 70'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge des routes.

La construction de l'immeuble sur les anciens jardins de la rue de l'Abbé-Bovet arrivera prochainement à terme. Le trottoir longeant le futur bâtiment, entre la

rue du Moléson et la rue Nestlé, présentait déjà de nombreux dégâts avant le début des travaux. Ce cheminement piétonnier doit être assaini.

Le trottoir existant sera prochainement modifié par la création d'une rampe d'accès au parking souterrain du futur immeuble et des réfections ponctuelles seront exécutées. Il s'agit, dès lors, de profiter de ces travaux pour réfectionner ce cheminement avec la participation du promoteur.

La longueur du trottoir à réfectionner est de 80 m sur 1.80 m de largeur avec des bordures hautes et des abaissements, selon la nécessité des aménagements projetés.

A noter une participation de l'entreprise Imotek SA de l'ordre de CHF 13'450.-.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par prélèvement sur la trésorerie représente une charge annuelle de CHF 1'750.-, soit un amortissement annuel de 2.5 %.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 70'000.- pour la réfection du trottoir de la rue Abbé-Bovet est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

5.3.2. FORCEL : FINALISATION DU TROTTOIR : PRESTATION D'INGÉNIERIE ET TRAVAUX - CHF 72'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge des routes.

Lors des travaux d'aménagement effectués à la rue de Forcel, un tronçon de trottoir n'a pas été réalisé, en raison d'un projet immobilier sur l'art. 320 du Registre foncier de Broc. En effet, il n'était pas envisageable de créer un trottoir jouxtant la future construction et le réadapter par la suite en fonction des aménagements projetés.

Selon les dernières informations du propriétaire, le projet immobilier n'est plus d'actualité. Malgré la pose de plusieurs gabions, de nombreux véhicules stationnent illicitement sur son terrain et le domaine public. Les piétons sont contraints de se déplacer sur la route communale et leur sécurité n'est plus assurée.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par prélèvement sur la trésorerie représente une charge annuelle de CHF 1'800.-, soit un amortissement annuel de 2.5 %.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission



financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

En réponse à Madame Marguerite Raboud, Monsieur Somkhit et Monsieur le Syndic précisent ne pas avoir de nouvelles du projet immobilier sur les parcelles 571 et 1101, malgré les gabarits encore en place.

A la demande de Monsieur Jean-Pierre Leu souhaitant savoir si un achat de terrain est nécessaire pour réaliser ce trottoir, Monsieur Somkhit répond par la négative.

Monsieur Damien Clément demande si le bureau d'ingénieurs engagé pour ce projet sera le même que celui ayant réalisé l'aménagement de la rue (gendarmes couchés) et Monsieur Somkhit répond par la positive.

Monsieur Jean-Marie Oberson relève différents aspects en lien avec cet investissement : nombre de places de parc, montant de l'investissement, contrôle par des agents de sécurité dans la zone de Forcel et du village. Monsieur le Syndic précise que l'investissement répond plutôt à une question sécuritaire que légale, en relation avec l'augmentation de la population dans le secteur. Le stationnement dans le village fera l'objet d'une information lors d'une prochaine Assemblée communale, au vu de l'arrivée du RER à Broc.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 72'000.- pour la finalisation du trottoir de la rue de Forcel est accepté par l'Assemblée à main levée avec une abstention.

5.3.3. MONTSALVENS/CHÂTEAU : ASSAINISSEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT - PRESTATIONS DIVERSES ET TRAVAUX - CHF 150'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge des routes.

Lors du terrassement des collecteurs, en relation avec le projet VALTRALOC 2 (valorisation de la traversée de la localité) au centre du village, il a été constaté une péjoration croissante des dégâts existants sur le mur de soutènement. Cet ouvrage retient la placette et la chaussée publiques ; il est situé au carrefour des rues de Montsalvens et du Château, sur l'art. 733 RF Broc, domaine public communal, ainsi que sur une parcelle privée. Il est en mauvais état et doit être assaini.

Le projet prévoit la réfection totale du mur sur la propriété communale, ainsi que la partie privée liée à l'escalier d'accès à l'habitation de la Rue du Château 2, article 229 RF Broc. Il sera lié au mur existant en bon état présent sur la parcelle privée 227 RF Broc. Le garde-corps sera également remplacé et le couronnement du mur surélevé, afin de palier un éventuel choc de voiture garé sur le domaine public communal. Des plantes grimpantes seront mises en place au pied du mur, afin de végétaliser cet ouvrage et diminuer ainsi

son impact visuel. En effet, la construction se situe dans le périmètre de protection du site construit et implique des spécificités en lien avec les conditions du Service des Biens culturels.

Au préalable, et ceci avant le terrassement, l'abattage du tilleul présent sur le site est préconisé. Cette intervention est primordiale, car l'arbre est positionné contre le mur et son développement mis à mal. Une expertise démontre ces états de faits. La procédure pour opérer à son abattage a eu lieu en bonne et due forme (mise à l'enquête).

Une adaptation du réseau d'eau est également planifiée, afin de déplacer la borne hydrante proche de la route cantonale.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 6'750.-, soit un amortissement annuel de 2.5 % et un intérêt annuel de 2 %.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

En réponse à Monsieur Lionel Chapuis, Monsieur Somkhit annonce qu'un érable champêtre sera planté à l'endroit de l'hydrante à déplacer, alors que la surface du sol sera réaménagée, comme d'autres placettes du village dans le cadre du projet VALTRALOC 2 (valorisation de la traversée de la localité), pour y remettre des places de parc et une surface de roulement.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement pour l'assainissement du mur de soutènement sis à la rue de Montsalvens/rue du Château pour CHF 150'000.- est accepté par l'Assemblée à main levée à l'unanimité.

5.3.5. ROUTES ALPESTRES POUTES PALUDS DESSUS ET DESSOUS, MOTÉLON ET VONDERWEIRE : RÉFECTION - CHF 44'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Denis Rime, Conseiller communal en charge des routes alpestres.

Les deux tronçons de chemins alpestres reliant pour le premier le chalet de Poutes Paluds Dessous à Poutes Paluds Dessus et pour le deuxième la route de Motélon au chalet de la Vonderweire ont fait l'objet d'un investissement de CHF 115'000.- accepté par l'Assemblée du 7 décembre 2020.

Pour obtenir les subventions fédérales et cantonales, le Service de l'Agriculture (SAGri) a exigé une étude réalisée par un bureau d'ingénieurs, l'appel de nouvelles offres et la mise à l'enquête de ces deux tronçons de routes alpestres. La réfection complète de ces



routes a également été demandée, allongeant les tronçons prévus initialement.

Les subventions cantonales et fédérales représentent respectivement CHF 88'000.- et CHF 8'000.- sur une enveloppe totale de CHF 140'000.-.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par prélèvement sur la trésorerie représente une charge annuelle de CHF 2'200.-, soit un amortissement annuel de 5 %.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 44'000.- pour la réfection des routes alpestres Poutes Paluds Dessous - Dessus, de Motélon - la Vonderweire est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

5.3.6. APPROVISIONNEMENT EN EAU DES ALPAGES - CHF 37'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Denis Rime, Conseiller communal en charge des alpages.

L'alpage des Poutes Paluds appartenant à notre Commune a été fortement impacté par le manque d'eau durant l'été dernier. L'hélicoptage de 60'000 litres d'eau a été nécessaire pour abreuver les 60 génisses qui y ont pâturé. L'approvisionnement en eau du pâturage est assuré par deux citernes de 50'000 litres chacune. Au printemps, les eaux de pluie et de fonte des neiges les remplissent très rapidement et le surplus s'écoule durant les mois de mai et juin.

Durant les années sans précipitations, ces réserves s'avèrent insuffisantes. Une citerne supplémentaire de 60'000 litres permettrait de pallier ce manque d'eau. Les travaux pour la réalisation d'une nouvelle citerne en béton de 60'000 litres sont devisés à CHF 100'000.-, montant bénéficiant de subventions cantonales et fédérales (CHF 63'000.-).

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par prélèvement sur la trésorerie représente une charge annuelle de CHF 555.-, soit un amortissement annuel de 1.5 %.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 37'000.- pour l'approvisionnement en eaux des alpages est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

5.3.7. CORPORATION FORESTIÈRE MOLÉSON - PARTICIPATION AU CAPITAL INITIAL - CHF 231'900.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Denis Rime, Conseiller communal en charge de la sylviculture.

L'Assemblée communale du 2 mai 2022 a accepté l'adhésion à la nouvelle Corporation forestière Moléson et ses modalités de financement qui englobent le fonds de roulement. Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement du patrimoine financier n'est pas amorti.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 231'900.- pour la participation au capital de la Corporation forestière Moléson est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

6. VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE 213 RF BROC (SECTEUR BIFFÉ)

En préambule, Monsieur le Syndic invite les membres de l'Hoirie Andrey, partie prenante dans ce dossier, à se récuser. Monsieur Denis Rime quitte l'assistance.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Jonas Clerc, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire.

Depuis 2018, le Conseil communal souhaite valoriser le terrain dont la Commune est propriétaire à l'arrière de l'ancienne COOP, entre la rue Montsalvens et la ligne TPF. Ce secteur, composé des parcelles privées 210, 212, 213, 217, 219 et 493, est soumis à un Plan d'équipement de détail obligatoire selon le Plan d'aménagement local en vigueur, par lequel les propriétaires sont obligés de se coordonner afin de valoriser ces terrains encore dépourvus d'accès, d'eau potable, de conduite d'évacuation des eaux, sans mentionner le raccordement aux services usuels (électricité, télécom, etc.). Le Conseil communal s'est efforcé de réunir à plusieurs reprises les propriétaires des parcelles non construites pour les convaincre de s'associer et de développer ensemble un quartier de qualité, et non pas de quantité, dans lequel il ferait fait bon vivre au centre de Broc. Malgré ces bonnes intentions, certains propriétaires ont préféré faire cavalier seul et développer leur propre projet ; tandis que d'autres n'ont pas été intéressés pour des raisons qui leur sont propres.

N'ayant pas pour vocation d'être promoteur immobilier, le Conseil communal a décidé de mettre en vente la partie de la parcelle communale 213 se trouvant en Zone de Bourg, en s'associant avec les propriétaires des parcelles 210 et 212 partielle, afin de trouver un



partenaire à même de développer cette zone de 2'425 m². Un appel d'offre a été lancé, avec comme critères principaux ceux énoncés précédemment : qualité de vie et intégration paysagère. Trois dossiers sont parvenus et ont été analysés sur la base d'une grille d'évaluation. Le lauréat de l'appel d'offre est HEIMO Properties SA pour un montant total de CHF 1'169'690.-, ce qui correspond à un prix de CHF 618.55/m². La réalisation du projet tel que présenté sera assurée par une vente à terme et le transfert de propriété ne se fera qu'à l'obtention du permis de construire. Les autres dossiers nous proposaient un prix de vente de CHF 1'342'610.- (soit CHF 710.-/m²), respectivement CHF 1'361'520.- (soit CHF 720.-/m²). Bien que plus avantageux, les projets n'ont pas convaincu le Conseil communal de par leur qualité architecturale.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

Monsieur Damien Clément relève qu'un parking était prévu sur cette parcelle il y a quelques années et demande quelle est la vision du Conseil communal concernant les parkings au village ? Monsieur le Syndic précise que le projet prévoit un parking souterrain avec une sortie sur la route du Larret. De plus, un concept de stationnement sur l'ensemble du village est en cours et sera présenté au Service cantonal de la mobilité prochainement.

Monsieur Damien Clément s'inquiète de la vente de terrains communaux et espère qu'il ne faudra pas en acquérir pour de futurs parkings. Monsieur le Syndic répond que le Conseil communal est très attentif à l'évolution de la Commune à travers la planification financière impactée par les futurs projets, notamment la rénovation de la piscine ou la construction d'une nouvelle école, car la population augmente ainsi que ses besoins. Le stationnement est une problématique traitée au travers du concept de mobilité et de stationnement.

A la question de Monsieur François Remy, Monsieur le Syndic répond que l'ancienne ferme Sudan était située sur le parking en gravier occupé depuis par le nouveau bâtiment de la COOP.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, la vente de la parcelle communale 213 à HEIMO Properties SA pour un montant de CHF 1'169'690.- est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

7. PLANIFICATION FINANCIÈRE 2023-2027 - PRÉSENTATION - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances.

La planification financière, présentée une fois par an,

permet de répertorier toutes les dépenses et les recettes connues à ce jour pour les 5 prochaines années. Les éléments sont pour la plupart extrapolés des comptes des 3 dernières années, auxquels sont rajoutées les futures nouvelles recettes ou dépenses.

Pour le compte d'exploitation, des augmentations sont prévues dans les charges de transferts de la culture et du sport avec la construction du centre sportif, de la santé avec la réalisation des EMS et du traitement des eaux usées avec la mise en place de la nouvelle STEP.

Les investissements sont répertoriés en fonction de leur nécessité et leur importance, et répartis sur les années en fonction des critères d'urgence à les exécuter. Ils sont nombreux et font l'objet d'une gestion attentive, afin d'en garantir le financement. Les participations fédérales et cantonales concernant certains ouvrages sont également analysées attentivement, afin d'assurer un coût minimum final pour la Commune.

Au final, le financement à prévoir permet une meilleure gestion des liquidités et des emprunts nécessaires à la vie communale.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis favorable de ladite commission : cette projection réaliste a été faite sur la base des éléments connus à ce jour ; elle prend en compte l'apport bénéfique de la péréquation financière et démontre que l'équilibre précaire entre les recettes et les charges demande une analyse toujours plus pointue de la part du Conseil communal, lors de l'établissement des budgets et des dépenses des deniers publics. Afin de pouvoir travailler avec cet outil au fil des prochains exercices, la planification financière doit être dynamique et remise à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année, conformément à l'art. 6 al. 1 de la loi fribourgeoise sur les finances communales (LFCo). Cette planification présente les incidences des futurs investissements de la Commune et démontre, sur la base des calculs effectués par le Service des Communes concernant la capacité d'investissement, que la Commune peut se permettre ces engagements.

8. ASSOCIATION DU COMTÉ DE GRUYÈRE (AICG) - MODIFICATION DES STATUTS - PRÉSENTATION ET APPROBATION

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal en charge des eaux.

La dernière modification des statuts date de 2009. A la suite de l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), des modifications essentielles sont nécessaires. Les modifications non essentielles sont à considérer comme une mise à jour et une adaptation



des termes.

Les dispositions de la Loi sur les communes (LCo) s'appliquent par analogie aux associations de communes. Les art. 111, 114 et 121 sont touchés par la révision des statuts de l'AICG. Pour l'article 5 des statuts, la LCo définit les organes de l'association pour être en conformité avec le MCH2 : une commission financière a été nommée et ses attributions sont définies à l'article 17. Pour l'article 6 des statuts, la LCo définit la représentation des communes à l'assemblée des délégué.e.s : auparavant, la répartition des voix était fixe et sera désormais revue tous les trois ans, permettant ainsi d'adapter la participation financière. Pour l'article 41, l'article 121 LCo traite des règlements de portée générale et en conformité avec le MCH2, un règlement des finances a été introduit.

La lecture complète des statuts n'est pas sollicitée par l'assistance.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, la modification des statuts de l'AICG est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

9. DIVERS

Monsieur le Syndic communique les informations suivantes :

JEUNES CITOYENS AYANT ACCÉDÉ À LA MAJORITÉ CIVIQUE EN 2022

La Commune a invité pour la première fois cette année tous les nouveaux habitants à un apéritif de bienvenue. Cette petite manifestation a eu lieu le 23 juin 2022. A cette occasion, les jeunes citoyennes et citoyens ayant accédé à la majorité civique durant l'année 2022 ont également été conviés. Cette nouvelle manière de procéder fait suite à une réflexion du Conseil communal en constatant le manque d'intérêt grandissant à répondre à l'invitation à l'Assemblée communale et à la traditionnelle soirée des jeunes citoyen.ne.s organisée conjointement avec la Paroisse.

MUTATIONS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Les mutations sont les suivantes : départ de Madame Christelle Maillard, préposée au contrôle des habitants et arrivée de Madame Céline Almeida, nouvelle collaboratrice, dès le mois de septembre 2022 ; obtention du CFC d'employé de commerce par Monsieur Antonio Marques l'été passé et arrivée de Madame Lucie Pasquier pour ce même apprentissage. Au sein des services communaux, il rappelle la disparition subite Monsieur Benoît Allemann, forestier de triage et ami trop tôt décédé et présente encore son message de profonde sympathie ; il annonce l'arrivée de Monsieur Olivier Castella, nouveau collaborateur de l'édilité dès le mois d'octobre 2022.

FERMETURE DES BUREAUX ET CHANTIERS COMMUNAUX

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'administration et les services communaux seront fermés du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 ; la reprise est fixée au lundi 9 janvier 2023. Les cartes journalières CFF seront à disposition auprès du kiosque « La Marmotte ». Le ramassage des ordures ménagères aura lieu de manière habituelle : les vendredis 23 et 30 décembre 2022. La déchetterie communale sera ouverte comme habituellement à fin décembre et au début janvier.

VENTE DES SAPINS DE NOËL

La traditionnelle vente de sapins de Noël sera organisée le samedi 17 décembre 2022, de 10 h à 12 h, au sous-sol du bâtiment des services communaux. Il est strictement interdit de couper des « sapelots » dans les forêts et plantations.

FENÊTRE DE L'AVENT DE LA COMMUNE

Assemblée communale du 5 décembre 2022

Comme traditionnellement, bienvenue le mercredi 21 décembre 2022, dès 18 h, devant le bureau communal pour partager un moment de convivialité devant la fenêtrée de l'Avent décorée par les apprenti.e.s de l'administration.

TAXES DE BASE DE L'EAU POTABLE

Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal en charge des eaux, annonce que la commission des eaux a examiné la situation des taxes relatives à l'eau potable, deux ans après la mise en œuvre du nouveau règlement communal. Le résultat de l'analyse l'a amenée à proposer une diminution de la taxe de base passant de 80 cts à 50 cts le m² pondéré. La proposition a été validée par le Conseil communal et entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

CRISE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge de l'énergie, précise que dans le contexte énergétique actuel, le Conseil communal a mis en place des mesures d'économie d'énergie dans différents domaines. Le but visé est de contribuer à la constitution de réserves pour faire face à une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz. Ces mesures concernent le chauffage, l'éclairage, l'aération, la ventilation, la consommation d'eau et l'étude de l'utilisation des sources en gravitaire (Motélon).

Le Conseil communal encourage la population à mettre en pratique les recommandations cantonales et fédérales à travers la campagne « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. ».



Monsieur le Syndic donne la parole aux citoyens.

Monsieur Henri Favre demande si, au terme de la construction du complexe sportif de la Plaine des Marches, le Conseil communal a prévu des solutions pour les sociétés autres que sportives en termes de locaux, par exemple dans l'ancienne halle de gymnastique. Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal en charge des bâtiments, répond sur la base d'un sondage réalisé auprès desdites sociétés : le besoin n'est pas avéré et la parcelle de l'ancienne halle a été prévue en zone résidentielle. Le Conseil communal entend valoriser ce terrain par sa vente pour de l'habitat, une transformation du bâtiment s'avère trop coûteuse. En outre, le projet d'une nouvelle école prévoit une salle multi-usages.

Mesdames Erika Gremion et Delphine Sonney demandent si le Conseil communal a l'intention de prévoir une mesure d'aide pour l'incontinence chez l'adulte en offrant des sacs poubelle comme pour les enfants. Monsieur le Syndic en prend note.

Monsieur Bernard Allemann relève les nombreuses discussions nécessaires avec l'exploitant du restaurant La Buvette lors du tournoi Dousse-Morel. Des clauses ont été mises en place vis-à-vis des sociétés locales qu'il estime impactantes. Il rend attentif à ne pas démotiver les futurs organisateurs de manifestations. Monsieur le Syndic précise qu'après un an d'exploitation, un point de situation sera fait sur l'utilisation du complexe. Pour ce qui est des installations sportives, le retour des utilisateurs est très positif. Quelques réglages de fonctionnement sont encore en cours. Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale en charge des sociétés, précise encore que l'article 9 de la convention avec les sociétés locales, traitant du partenariat avec le restaurant, subira des modifications.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande si les ralentisseurs mis en place sur la chaussée des rues du Moléson et du Baly ont permis d'améliorer la situation. Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge des routes, confirme que les ralentisseurs sont efficaces. Les mesures complémentaires et les aménagements ont un effet sur la vitesse. Monsieur Denis Rime, Conseiller communal en charge de la police, précise qu'une année après la réalisation des mesures, une évaluation par un bureau spécialisé est imposée ; ce n'est qu'au moment de l'homologation de celles-ci qu'il est possible de mettre en place un radar répressif.

En réponse à Madame Chantal Delley, s'agissant de l'extinction nocturne de l'éclairage, Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, confirme les retours très positifs de la phase test réalisée dans le quartier de la Petite-Fin, du Tir, de Forcel, du Château d'En-Haut et de la

Côte-Sud. Le Conseil communal souhaite étendre la mesure à l'ensemble du village, excepté sur la route cantonale et l'axe vers Broc-Fabrique.

Monsieur Henri Favre demande quel est l'impact financier de la mesure. Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, répond que les travaux pour le quartier test ont représenté une dépense de CHF 800.-. Comme l'éclairage public est déjà en LED, les économies sont minimes.

Madame Delphine Sonney demande si les passages piétons demeureront éclairés et Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic répond négativement, sauf dans les cas où la sécurité le nécessite. Monsieur le Syndic ajoute que dans les zones 30 km/h, les passages piétons ne sont pas tolérés, sauf exception. Sur la question de la réduction de l'éclairage, les avis divergent mais le Conseil communal a considéré l'effet psychologique de la démarche et estimé que les communes doivent participer aux mesures d'économie.

Monsieur Timon Gavallet soulève la question de la nouvelle organisation du service du feu. Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal en charge du feu, confirme la réorganisation de celui-ci, conformément aux nouvelles dispositions légales avec la création de la nouvelle Association Secours Sud Fribourgeois. Le bataillon des sapeurs-pompiers ainsi formé est déjà opérationnel. La base de départ des sapeurs-pompiers de Broc est conservée sans changement au niveau de l'effectif actuel. Monsieur le Syndic apporte son expérience de chef de projet dans la fusion qui a vu naître le CSPi Grevère et relève une certaine résistance au changement dans ce domaine. Les questions actuelles sont identiques à celles d'il y a 15 ans. Les habitudes et les processus ancrés ne sont pas évidents à changer.

Monsieur Henri Favre revient sur la vente de la parcelle communale 213, présentée ce soir à l'Assemblée. Il craint qu'avec la vente des terrains communaux ces dernières années, la Commune se trouve péjorée dans sa liberté de manœuvre pour des aménagements ou besoins futurs. Monsieur le Syndic répond que le grand projet à venir est la construction d'une nouvelle école sur les parkings de l'église avec un parking souterrain prévu dans le bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements :

- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- au Directeur des écoles ainsi qu'au corps enseignant ;



- à la Directrice, la Présidente et à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'accueil extrascolaire Timoun ;
- au Commandant et à l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers Grevîre ;
- au Président de Paroisse et à son Conseil ;
- à l'Administratrice et l'équipe de *La Vie Brocoise* ;
- à Madame Gill pour la mise à disposition de la salle ;
- à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité ;
- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié.

Enfin, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif et de

la confiance placée dans les Autorités pour la gestion des affaires communales.

Le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.

Monsieur le Syndic souhaite à l'assistance un bon retour dans les foyers, ainsi que de belles Fêtes de fin d'Année et ses meilleurs vœux pour 2023.

La séance est levée à 21h56.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton



La Secrétaire :

Anette Cetinjanin-Leuzinger

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Pas encore de ligne Pedibus dans la commune, c'est le moment d'agir ! Contactez-nous fribourg@pedibus.ch



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient : fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir





L'APP IGRUYÈRE - INFORMATIONS GRUÉRIENNES EN LIGNE

Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualité: Fermeture d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, etc...



En tout temps, vous serez informé-e par une notification provenant de l'administration communale de Broc ou d'une autre commune de votre choix. Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous ! Il vous est aussi possible de vous abonner à plusieurs canaux.

Alors, n'hésitez pas : abonnez-vous gratuitement à iGruyère en la téléchargeant sur votre smartphone et/ou tablette depuis Google Play Store (Android) et App Store (iOS). **Bon nombre d'informations communales paraissent sur cette application.**

Avril 2023

Le Conseil communal

RÈGLES ÉLÉMENTAIRES CONCERNANT LES CHIENS EN TERMES DE SALUBRITÉ

Nous rappelons aux propriétaires et promeneurs de chiens les règles élémentaires en matière de salubrité, figurant dans le règlement communal relatif à la détention et à l'imposition des chiens du 17 juin 2013, dont extraits ci-dessous :

Art. 2 : Le détenteur ou la détenteuse d'un chien est tenu de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.

Art. 8 : ¹ Du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

² Les prescriptions relatives aux réserves naturelles sont réservées.

Art. 9 : ¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les dispositifs communaux prévus à cet effet.

Art. 16 : Toute contravention aux articles 4 al. 2, 7 et 9 du présent règlement est passible, selon la gravité du cas, d'une amende de CHF 20.00- à CHF 1'000.00 prononcée par le Conseil communal en la forme de l'ordonnance pénale (art. 86 LCo).

Le règlement communal susmentionné ainsi que le plan des distributeurs de sacs à excréments figurent sur la page du site Internet communal : <https://www.broc.ch/autorites-et-services/reglements-communaux>.



Juin 2023

Le Conseil communal



DEFIBRILLATEURS COMMUNAUX



Des défibrillateurs ont été installés aux différents endroits de notre village cités ci-dessous :

	Lieu	Endroit précis	Remarque
1	Halle de gymnastique à la Rue du Tir	A l'extérieur, à proximité de l'entrée	A disposition en permanence
2	Ecole primaire	A l'entrée du bâtiment (extérieur), côté Centre paroissial	A disposition en permanence
3	Bâtiment des services communaux	Devant l'entée du local du feu	A disposition en permanence
4	Foyer La Rose des Vents	Dans le 1 ^{er} hall (veuillez sonner en dehors des heures d'ouverture)	A disposition en permanence
5	Complexe sportif de la Plaine des Marches	A l'entrée du restaurant La Buvette	A disposition en permanence





Le point de rencontre d'urgence (PRU) de la commune de Broc – votre point de contact en cas d'événement

Qu'est-ce qu'un « PRU » ?

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

Objectifs

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, p.ex. vers un hébergement d'urgence.

Comment trouver le PRU ?

Le PRU de la commune de Broc se trouve au Centre paroissial, rue des Ecoles 7. En cas d'événement, le PRU est signalé par un panneau et/ou une oriflamme.

Quand serait-il activé ?

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune respectivement son état-major de crise décide de l'activation.

Le PRU serait activé notamment en cas de black-out, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p. ex. alarme-eau, inondation, éboulement).

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile.

Il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne.

Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet.

Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures.

L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, analgésiques) et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>.

Ces informations sont également disponibles sous forme de brochures à l'administration communale.

Informations supplémentaires

L'administration communale est à votre disposition au 026 921 80 10 ou sur commune@broc.ch.



Le Conseil communal
Broc, mars 2023



PISCINE COMMUNALE – SAISON 2023



Les dates d'ouverture de la saison 2023 sont les suivantes :

du samedi 27 mai au dimanche 27 août.

Grande pelouse, bassin nageur avec plongeur (1 m), pataugeoire, buvette et restauration non-stop de 11h à 18h vous sont proposés.

Entrées individuelles et abonnements selon votre choix !

Prix sur www.broc.ch/activites-et-tourisme/loisirs-et-sport/piscine-communale

Le Conseil communal se réjouit de votre visite et vous souhaite la bienvenue !

Avril 2023

Le Conseil communal



**ENSEMBLE, AGISSONS POUR
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.**



Nous recrutons !



Jean-Paul Schorderet
Campaniste

N 079 230 33 23
jps@mecatal.ch
www.mecatal.ch

T/F 026 921 34 17
Rue Montsalvens 30
1636 Broc

Sonnerie de cloches cadran Système horloger

**DENNER
EXPRESS**

Marché-Centre Sàrl
Rue Montsalvens 39
1636 Broc

Station-service Tamoil
Tél. +41 26 921 15 20
Fax +41 26 921 94 20

marche-centre@bluewin.ch



CR

CHRISTIAN ROULIN
PEINTURE SA

Rte des Ages 16
1636 - Broc

Rénovation intérieure et extérieure
Crépis tous genres • Tapisseries
Isolation périphérique • Entretien chalet

079 353 74 48
christian.roulinsa@gmail.com

JPF

Complexe Sportif
Plaine des Marches
Broc

jpf.ch



**moléson
voyages**

info@molesonvoyages.ch
Grand-Rue 30 • 1630 BULLE
Tél. 026 912 22 44 Fax 026 912 44 25

RAIFFEISEN

ABONNEMENT À LA VIE BROCOISE

La Vie Brocoise paraît tous les deux mois. Nous espérons qu'elle vous satisfait et que vous appréciez sa lecture.

Le comité travaille avec plaisir à son élaboration, mais c'est grâce à votre soutien que nous pourrions continuer à vous informer en publiant nos reportages et les avis de la paroisse, de la commune et des sociétés locales.

Un chaleureux MERCI !

Le comité de La Vie Brocoise



Les couvertures des 6 numéros de 2022.

Abonnement à La Vie Brocoise

- Abonnement pour les habitants de BrocFr. 30.–
- Abonnement pour les lecteurs «extérieurs»Fr. 35.–

Le comité de rédaction vous rappelle qu’aucune facture n’est adressée pour le paiement de l’abonnement (brocois ou extérieur); le paiement se fait au moyen de ce bulletin de versement de mars-avril ou celui de septembre-octobre.

Merci pour votre soutien.

Le caissier

Bulletin de versement avec code QR à découper !

Réception

Compte / Payable à
CH93 0900 0000 1701 0087 3
La Vie Brocoise
1636 Broc

Payable par (nom/adresse)

Monnaie	Montant
CHF	

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	

Compte / Payable à
CH93 0900 0000 1701 0087 3
La Vie Brocoise
1636 Broc

Informations supplémentaires
Abonnement

Payable par (nom/adresse)

CLEFS de LYS SA Serrurerie

- Service de clés
- Dépannage
- Remplacement de cylindre
- Sécurités diverses
- Coffre-fort

service@clefsdelys.ch
www.clefsdelys.ch

Rue Alexandre Cailler 6
1636 Broc

026 919 53 60



vélo-ski service

Ivan Nemcik

- Entretien et réparation des vélos et des skis
- Montage de vélo à la carte - route, gravel, VTT
- Revendeur des marques Ridley et Corratec

Place du Parc 4 - 1636 Broc
026 535 72 49 - 079 463 99 27

www.velo-ski.ch

info@velo-ski.ch



Nos années d'expérience
à votre service

Since
1976



A vendre jeu d'échecs

Très beau jeu d'échecs
Grandeur du plateau : 51 cm
Avec 2 tiroirs pour ranger les
pièces sculptées en bois de
rose...

Provenance : Madagascar
Prix : Fr. 300.00



GRAFISA SA

Annemarie Schlup

Plan des Marais 29 • 1642 Sorens
tél. 026 921 16 20 ou 079 326 97 24

Au verso bulletin de versement avec code QR



O₂ physio

Physiothérapie générale
et cardio-pulmonaire

Place du Parc 4, 1636 Broc

T : 026 552 02 60

info@o2physio.ch www.o2physio.ch



La Marmotte

Tabacs - journaux
Papeterie - Loterie

Pauline Cardoso

BROC • 026 921 17 77



DAMES - MESSIEURS - ENFANTS
sur rendez-vous

Tél. 026 921 19 94

Bd de l'Auge 1
BROC



Ouvert tous
les jours

Béatrice Vallélian

Rue Montsalvens 3 - 1636 Broc
tél. 026 921 34 98

HB-CONSTRUCTION

BIO-NATURE

Bruno HOSTETTLER

Rue du Moléson 11
1636 Broc

Tél. : 079 435 07 05
Atelier : 026 921 16 48
Fax : 026 921 38 48
Mail : rosco63@bluewin.ch

MENUISERIE
CHARPENTE
SOUS-TOITURE
TRANSFORMATION

**vous gérez déjà
suffisamment de
choses**

Nous sommes votre partenaire pour la constitution
de patrimoine. Plus d'infos sur valiant.ch/placements

Banque Valiant SA, Grand-Rue 15
1630 Bulle, Téléphone 026 916 16 20

votre banque
en toute simplicité

valiant



BENNES EXPRESS ANDREY

TRANSPORTS • RECYCLING
tel. gratuit 0800 18 02 02



Tercier Toitures Sàrl

Ferblanterie • Couverture • Etanchéité
1636 Broc
www.tercier-ferblanterie.ch



079 634 28 40

tercier.ferblanterie@bluewin.ch

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE LIGNE DE CHEMIN DE FER (SUITE)

Edouard Grandjean, ancien chef de gare, suit le chantier de la nouvelle ligne de chemin de fer. Grâce à ses photos, nous pouvons faire le point sur l'avancée des travaux.

Depuis le 11 décembre 2022, les trains RegioExpress circulent entre Broc-Village et Fribourg ou Berne.

12.09.2022



Gare de Broc-Fabrique. Impressionnantes fouilles.

13.10.2022



Route des Moulins. Le nouveau passage sous-voie prend forme. Les ouvriers posent l'isolation latérale.

13.10.2022



Route des Moulins. Les travaux se poursuivent tout au long du trajet. Ici l'entrée du passage sous-route à l'intersection des routes des Moulins et du Larret. On procède au ferrailage de la dalle.

13.10.2022



Broc-Fabrique. Construction du mur séparant la route des voies.

27.10.2022



Broc-Village. Le passage sous-route vu du côté de la gare de Broc-Village.

27.10.2022



Route des Moulins. Le ferrailage du passage sous-route se poursuit.

27.10.2022



Broc-Fabrique, route des Moulins. On procède à la pose de l'isolation de la dalle du passage sous-voie.

18.11.2022



Arrivée en gare de Broc-Village

27.10.2022



Route des Moulins. Le passage sous-route prend forme.

18.11.2022



Départ de la gare de Broc-Village.

27.10.2022



Route des Moulins. On procède au ferrailage de la dalle du passage sous-route.

FIN de la première partie.

CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CROIX DE LA MISSION

En se promenant dans la plaine des Marches, de nombreuses personnes ont croisé depuis des générations la Croix de la Mission datée de 1923. Si l'on posait la question aux promeneurs sur la signification de cette croix, on aurait les réponses les plus diverses. Peut-être certains y sont indifférents ou même opposés, d'autres y voient le Christ souffrant, pensant que chacune de leurs fautes contribue à cette souffrance ; d'autres, plus positifs, se rappellent que Jésus est mort sur cette croix par amour pour nous, pour nous libérer de nos fautes et vaincre la mort. Un fidèle des Marches m'expliquait qu'il y voyait le Christ comme un compagnon de route, prêt à lui indiquer le chemin et à marcher avec lui. Pendant ce siècle, tant de pèlerins se sont arrêtés devant ce calvaire lors des processions des Rogations, des pèlerinages des Marches ou, plus récemment, les marcheurs du Vendredi saint.

Qu'est-ce qu'une Mission ?

Bienheureux hasard. Alors que je m'apprêtais à rencontrer un prêtre pour lui demander la signification d'une mission en paroisse, l'abbé Joseph, de notre Unité pastorale, en parle dans la dernière édition de l'Essentiel. Pour rappel, il écrit : « Il n'était pas rare que des paroisses organisent des missions dans leur village afin de raviver la pratique religieuse. On confiait régulièrement ces tâches à des moines qui venaient prêcher des exercices spirituels. L'intention des missionnaires consistait à promouvoir le retour à Dieu. Lorsque la mission prenait fin, on érigeait une croix en souvenir. » Pour découvrir quelques aspects historiques de ce calvaire, j'ai pensé aller consulter les archives. Mais comment y accède-t-on ?

Accès aux archives paroissiales

Le Conseil paroissial a émis des prescriptions d'accès aux archives sur la base des directives de la Corporation ecclésiastique cantonale. Ce document, composé de 9 points, est d'ailleurs affiché sur la porte du local situé au sous-sol du centre paroissial. En résumé, voici la procédure : s'annoncer au Conseil, indiquer ce que

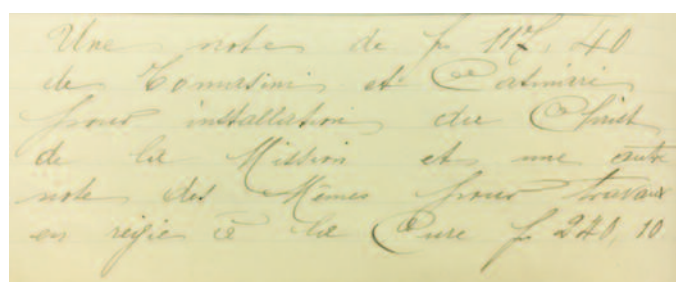


Photo prise en 1940 par Irénée Brülhart où l'on distingue bien l'ancienne bâtisse devenue aujourd'hui la colonie des Eterpaz.

l'on y cherche et expliquer ses motivations. Une fois l'accord donné, il faut savoir que la consultation se fait sur place, qu'aucun document ne sort de la salle d'archives et que l'on n'a pas le droit de photocopier les pages (à cause de la chaleur et de la lumière), seulement les photographier. Pour raison de protection des données, les écrits datant de moins de 30 ans ne sont pas consultables. La procédure paraît sévère, mais j'y adhère totalement afin de préserver ces précieux documents pour les générations suivantes. Sur le plan communal, la procédure est presque identique.

Peu de traces écrites

Pour revenir à notre sujet, dans le protocole daté du 27.4.1923, on peut lire, avec cette belle écriture à l'ancienne, cette note de frais de Fr. 117,40 pour l'installation du Christ de la Mission. Mais installation ne dit



Élégante écriture avec ses fioritures du secrétaire paroissial M. Jules Corboz.



Photo de la croix de 1923 de Metzger.

pas réalisation de la sculpture. Ce Christ existait-il déjà ? Quel en est le sculpteur ? Hélas, aucune mention. Un peu plus loin, on apprend dans un P.-V. du 20.10.1923 que les frais de missions ont été payés par les intérêts du fonds Bellet, mais ceux-ci n'ont pas été suffisants, il a fallu entamer le fonds lui-même qui se monte à Fr. 3299,35.

Il faut dire que la plupart des Paroisses n'encaissaient pas encore d'impôts à l'époque. Elles étaient dotées financièrement par les Communes. Alors, je suis passé

aux archives communales pour essayer de trouver d'autres traces. J'ai pu découvrir que l'Autorité paroissiale avait envoyé une demande pour poser ce Calvaire sur terrain communal, à l'angle du domaine des Eterpaz (26.02.1923). Plus loin, j'ai lu que le Conseil paroissial avait invité à assister à la procession de la mission. Celle-ci a eu lieu le dimanche précédent. Les membres ont été informés à temps et la plupart y ont participé (12.03.1923).

Il y a une quinzaine d'années, la statue et la toiture ont été restaurées par la Paroisse. A noter que depuis quelques décennies, les Sœurs des Marches s'occupaient de fleurir et d'entretenir l'endroit.

Autre temps, autres mœurs

En parcourant ces protocoles, l'on découvre des faits étonnants. Le 10 juin 1911, un paroissien se fait l'écho de réclamations diverses au sujet de l'affluence du monde aux vêpres et de la difficulté que beaucoup de personnes éprouvent à trouver des places à l'église. Le Prieur ne pourrait-il pas organiser un « salut » pour le personnel dans la chapelle du home (pensionnat des jeunes filles) ? Interpellé, celui-ci se déclare favorable à ce changement, mais les jours de fête seulement. Plus loin, on lit que le gendarme en poste à Broc est aussi chargé de la police d'église.

C'est justement en 1923 que la Paroisse de Broc a proposé aux citoyens d'encaisser un impôt pour lui donner plus d'autonomie et une assemblée pour ce projet est



Le 19 janvier 2023. (Photo : Jean-Marc Théraulaz)

convoquée... le dimanche 25 mars, à la sortie des vêpres ! Son déroulement et ses effets, c'est une autre histoire, peut-être à relater dans une autre édition ?

Jean-Marc Théraulaz



Claude Giroud
jardin paysage



Claude Giroud Paysagiste Sàrl

026 912 05 87

079 635 06 13

www.jardin-giroud.ch



Constructions métalliques
Didier Girschweiler

Rte des Grands Bois 11 • 1663 EPAGNY

☎ 026 921 15 35

www.adgmetal.ch



5^e concours

La Route des fleurs

Juin-juillet-août 2023

Fleurissons nos communes !

Communes de Gruyères - Broc - Le Pâquier
Bas-Intyamou - Haut-Intyamou - Grandvillard

Inscrivez-vous !

Toutes les informations ci-après

Plus d'infos

Office du Tourisme de Gruyères

gruyeres@la-gruyere.ch – www.la-gruyere.ch

026 919 85 00

Le concours en quelques mots...

La Société de Développement de Gruyères-Moléson-Broc (SDGMB) et les SIV de l'Intyamon ont le plaisir de collaborer à l'organisation de la 5^e édition du concours de la Route des fleurs qui aura lieu de juin à août 2023.

Le concours est **gratuit** et s'étend aux villages des communes de Gruyères, Broc, Le Pâquier, Bas-Intyamon, Haut-Intyamon et Grandvillard.

Il est **ouvert à tous** : privés, collectivités, entreprises, commerces, administrations communales, etc.

Comment participer...

Le concours est divisé en deux catégories :

- ✿ Façades et parterres (pour les maisons)
- ✿ Balcons et fenêtres (pour les appartements)

L'inscription est simple, il vous suffit de compléter le bulletin d'inscription ci-après et de le retourner jusqu'au **31 mai 2023** à l'Office du Tourisme de Gruyères.

Je me suis inscrit-e, et ensuite ?

Vous recevrez une confirmation d'inscription, ainsi que les deux dates de passage du jury. Lors de ses deux visites, le jury notera les décorations florales selon les critères d'évaluation suivants :

- ✿ La vue d'ensemble depuis l'espace public,
- ✿ La qualité, la diversité et l'entretien des végétaux utilisés,
- ✿ L'harmonie des formes et des couleurs dans la recherche de l'originalité et de l'innovation.

Outre le jury, les organisateurs du concours invitent **tous les curieux** à faire le tour des quartiers et à **prendre part à la Route des fleurs**.

Remise des prix

A l'issue du concours, tous les participants sont conviés à une remise des prix prévue le **24 août 2023** au Pâquier. Les jurys remettront les prix suivants :

- ✿ 1^{er} rang de la catégorie façades et parterres
- ✿ 1^{er} rang de la catégorie balcons et fenêtres
- ✿ Coup de cœur du jury

Et maintenant que vous savez tout, inscrivez-vous !

Formulaire à retourner jusqu'au **31 mai 2023** à :

Office du Tourisme de Gruyères, Rue du Bourg 1, 1663 Gruyères ou par e-mail : gruyeres@la-gruyere.ch

Egalement possible de s'inscrire par téléphone au 026 919 85 00.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus d'informations ou si vous avez des questions.

Je m'inscris au concours de la Route des fleurs 2023

Nom et prénom

Adresse

N° de tél.

Adresse e-mail.....

Catégorie : ☐ Façades et parterres (Maison) ☐ Balcons et fenêtres (Appartement)



PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR 2023



LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BROC VOUS PRÉSENTE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR 2023

27 avril 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SDGMB - Restaurant du CSPM

Une convocation sera envoyée aux membres de la SDGMB.



3 juin 2023

TROC DE JEUX ET JOUETS - Salle de l'Hôtel de Ville

Les enfants pourront venir troquer leurs jeux et jouets lors de cette journée.

Juin - juillet 2023

ROUTE DES FLEURS - Village de Broc

Les habitants des villages de la Gruyère émerveillent nos yeux grâce à leurs jardins fleuris.

Concours ouvert à tous (informations et inscription dans cette édition de *La Vie Brocoise*)



16 septembre 2023

MARCHÉ DES ARTISANS

Pour la 3^e année, les artisans locaux se réunissent à Broc pour venir partager avec vous leur passion.

26 novembre 2023

ILLUMINATION DU SAPIN - PLACE DU PARC

Entrons dans l'avent par le partage d'un moment convivial autour du sapin décoré pour cette période féerique.



Les informations pour chaque animation seront communiquées en temps utile.

En cas de question : sd.broc@broc.ch

» DROIDEVAN

Bonjour amies brocoises et amis brocois, nous revoilà pour vous raconter nos nouvelles aventures à bord de Droidevan.

Nous sommes le 20 janvier 2023. Il est temps de préparer notre catamaran pour une pause de 3 semaines afin de rejoindre notre pays pour voir notre fille, nos parents ainsi que toute la famille et les amis, mais aussi ce beau village de Broc qui nous manque un peu beaucoup, après une année à visiter cette belle région qu'est l'arc antillais. Pour cela, nous allons à notre mouillage préféré: Sainte-Anne en Martinique. Le mouillage est très encombré durant cette période. Il y a près de 500 bateaux ! Il nous faudra 3 jours pour trouver la place idéale pour y laisser Droidevan et Madame Cookie en sécurité. Et ceci grâce à des copains qui nous ont appelés dès qu'une place s'est libérée. Ils sont restés sur la place avec leur annexe jusqu'à notre arrivée. Merci les copains ! Nous avons décidé de mettre 50 m de chaîne au lieu de 25 pour un maximum d'accroche.

Ceci fait, nous faisons un service des moteurs ainsi que des courroies. On en profite pour effectuer le service du dessalinisateur d'eau de mer. En notre absence, la tribu des *Metapatouvu* (copain bateau) ira faire un contrôle journalier à bord, sans oublier de donner à manger à Madame Cookie et surtout des câlins ! Maintenant, elle a l'habitude car elle les connaît et je soupçonne qu'elle a droit à des tonnes de privilèges hi hi. Merci, Nath et Hervé, pour tout.



Carnaval du Vauclin à la Martinique.



Coucher de soleil sur Droidevan à Sainte-Anne.



Moments d'amitié avec des amies suisses.

Le bateau vérifié, nous préparons notre sac pour le voyage avec des habits chauds car chez vous, il fait - 10 °C au moment où nous quittons notre île. Je ne vous explique pas le choc thermique en arrivant en Suisse avec mes tongs... j'ai cru mourir, comme dans le film Rasta Rockett !

Ce séjour nous a fait beaucoup de bien. Le programme était un peu chargé, mais on a pu voir les personnes les plus importantes de notre vie, mais aussi faire le plein de fondue, macaronis de chalet et choucroute... C'est surtout le fromage qui nous manquait le plus ! Ah quel bonheur de manger un bon morceau de vacherin fribourgeois !

Cette période est aussi importante pour faire mes contrôles de santé. Cardiologue, oncologue et médecin étaient tous contents. J'ai même mon taux de cholestérol qui a diminué de moitié en ayant arrêté les pastilles que je ne supportais plus ! Ma cardiologue m'a dit : « C'est normal, tu manges beaucoup de mahi-mahis (poissons) et pratiquement plus de produits laitiers ! Maintenant, tu peux partir sur le Pacifique et n'oublie pas de m'envoyer des photos. » Ce sera fait lorsque l'on reviendra en 2024. On va passer Panama et naviguer durant 4 semaines où nous ne verrons que du bleu, pour arriver sur les Galápagos et Hawaï.



Les gardes-faune sortent des tortues pour les marquer.

Mais pour le moment, concentrons-nous sur les USA. Nous sommes allés à notre rendez-vous à l'ambassade des États-Unis à Berne où tout s'est bien passé. Mis à part une attente de 2 heures dehors par -4 degrés, avant de passer à la 1^{re} fouille, puis à la 2^e, et plusieurs portiques de sécurité. On se serait cru en guerre, tout ça pour une ou deux petites questions du genre : « Qu'est-ce que vous allez faire aux USA ? » Grâce à Caro, on s'en est sorti car s'il n'y avait que moi, avec mon anglais, on serait encore à Broc mdr ! On leur a dit que l'on allait jusqu'à New York avec notre catamaran et le tampon est enfin arrivé sur notre passeport pour 10 ans. Ouf ! Ce n'est quand même pas simple de rentrer chez eux avec un bateau.

Les vacances terminées, nous rentrons en Martinique et nous prenons rendez-vous pour un grand contrôle du gréement courant qui doit se faire tous les 10 ans. Droidevan ayant déjà 12 ans, il est préférable de le faire inspecter par des pros. Cela concerne tous les câbles et cordes qui lient la structure du bateau. Mauvaise surprise : la martingale (câble qui retient en autoporté les deux coques à l'avant) est cassée et les câbles de l'autoporté du mât sont à changer. Ils m'ont dit que c'était tout à fait normal, car Droidevan a déjà 3 transatlantiques à son actif et que l'on prévoit une transpacifique. Il est donc important de sécuriser ces points.

Les travaux faits, nous allons chercher deux copines pour une semaine de navigation sur la Martinique avec *snorkeling* avec les tortues, de belles balades et de belles soirées de franches rigolades. Cette année, de grosses nappes de sargasses viennent nous narguer même du côté protégé et nous empêchent de pêcher. Les autorités sont un peu impuissantes face à ces algues qui condamnent des plages entières et dégagent de



Changement des courroies sur les moteurs.

très fortes odeurs de décompositions. Le réchauffement climatique, et non la pollution, serait en cause.

Voilà ! Cette période était un peu transitoire et nous nous apprêtons maintenant à remonter en direction des Bahamas où beaucoup de copains nous attendent. Nous allons préparer notre arrivée sur la Floride pour prendre ce fameux *Waterway* avec les Follets (copain bateau) qui ont pris un peu d'avance sur la remontée.

A bientôt pour de nouvelles aventures qui seront certainement plus captivantes que celle-ci !

On vous envoie plein de bisous depuis Sainte-Anne.

Jean Luc & Caro et bien sûr Madame Cookie.



Journée de lessive sur Droidevan.

COURSE DES 3 PONTS



47^e édition Jour de l'Ascension Jeudi 18 mai 2023

La manifestation aura lieu au nouveau complexe sportif CSPM de Broc !

Courses / Départs :

09h00 Cadets/Cadettes A et B	3 km
09h30 Ecoliers/Ecolières A et B	2,3 km
10h00 Hommes/Dames/Juniors	10,25 km
11h30 Ecoliers/Ecolières C	1,5 km
11h45 Course adaptée	500 m
12h00 Poussines	500 m
12h15 Poussins	500 m

Inscriptions et informations sur www.3ponts.ch
Inscriptions sur place possibles jusqu'à 1 h avant le départ

Proclamation des résultats sur la place de fête :

10h15 départs de 9h00 et 9h30

13h00 autres départs

La Gym-Hommes de Broc invite cordialement la population brocoise à venir passer un moment sympathique et vous attend nombreux !



combustech

brûleur à mazout
entretien & abonnement

- entretien permanent dès 220.-/année
- conseiller en pompes à chaleur

Christian Gapany
079 635 00 04
1663 Epagny



www.monferini.ch

monferini

BULLE

Bâtiments - génie civil
Transformations

Tél. 026 912 82 68
Isolation périphérique

info@monferini.ch

GYM-HOMMES DE BROU

Mêlée 2022 de la section pétanque

Comme décidé à la dernière assemblée, la société Gym-Hommes va se transformer en Club sportif. Le changement se fera bientôt et en 2022 nous avons déjà accepté des femmes.

Nous avons pu jouer sur nos nouvelles pistes dans le complexe sportif. Merci à la commune pour ces magnifiques pistes.

La saison 2022 a débuté le 14 avril. Nous nous sommes rencontrés 25 soirées. Cette saison, nous étions 26 inscrits et une moyenne de 13 pétanqueurs par jeudi. Le trio vainqueur 2022 est formé par MM. Joseph Campana (vainqueur avec 110 points en 24 participations), Christian Rochat (2^e avec 96 points en 22 participations) et Philippe Chapalay (3^e avec 92 points en 20 participations). Toutes nos félicitations.

Ces mêlées de pétanque sont très divertissantes et permettent de rencontrer des personnes de tous âges et de tous horizons. Durant la saison, un pique-nique nous permet de nous retrouver toute une journée et un souper de clôture est organisé en octobre.

Début de la saison 2023: 13 avril 2023 à partir de 18h30

Fin de la saison 2023: 28 septembre 2023

Souper de clôture: 6 octobre 2023

En outre, une amicale des retraités joue tous les lundis et mercredis après-midi à partir de 13h30.

Si vous êtes intéressé-e par la pétanque, contactez M. Martin Steiner au 079 405 20 77.

Martin Steiner



www.dally.ch

Dallybureau 1989

... a le fauteuil qu'il vous faut

Bulle - 026 912 16 70

EXPO - Vuadens



Pense Au Bois Sàrl

S.Gassmann 079 727 12 65

F. Kolly 079 613 88 12

- MENUISERIE
- CHARPENTE
- RENOVATION

www.penseaubois.ch

» GUGGENMUSIK «LA CAFETIÈRE»



Guggenmusik
LA CAFETIÈRE
BROC

*Tu as 8 ans ou plus...
tu aimerais t'amuser
et jouer de la musique
en même temps ?*

**La Guggenmusik «La Cafetière»
t'offre cette opportunité.**

*Si tu ne sais pas jouer d'un instrument,
ce n'est pas grave...
ta formation sera assurée par des musiciens.*

Renseignements et inscriptions
LA CAFETIÈRE
Case postale 65 - 1636 Broc
WWW.LACAFETIERE.CH
info@lacafetiere.ch



Lionel Barras bois Sàrl

Parquet - Menuiserie

1636 Broc

079 421 35 90 | www.lionelbarras-bois.ch

FUTUR MEMBRE...

Envie de nous rejoindre?

Prénom

Nom

Email

N° de téléphone

Instrument dont tu
souhaites jouer :

- | | |
|------------------------------------|--|
| ☐ Trompette | ☐ Trombone |
| ☐ Euphonium | ☐ Grosse caisse |
| ☐ Montages | ☐ Autre (préciser dans remarques) |

Remarques

Parent / tuteur*

N° de téléphone*

Email*

*Nom et prénom du parent ou tuteur légal, ainsi que son numéro de téléphone et son email.

**Merci de glisser l'inscription dans une enveloppe affranchie et de l'envoyer par voie postale à l'adresse
La Cafetière, Case postale 65, 1636 Broc**

ou de transmettre les informations par email à info@lacafetiere.ch

Des questions? N'hésite pas à nous écrire à info@lacafetiere.ch

Restaurant chinois **JIN LIN**
Rue du Prieuré 3 – 1636 BROCC



Goûtez nos spécialités asiatiques

midi: assiette du jour
menu du jour

soir: spécialités chinoises
à la carte

Veuillez réserver votre table
au ☎ 026 921 15 12



FERMÉ LE MARDI



Banque Cantonale de Fribourg
Freiburger Kantonalbank

Le service en plus



Jacques Fragnière
Maîtrise fédérale
Place du Parc 4
1636 Broc (FR)
☎ 026 921 39 00
Toutes Marques
TV - SAT - Vidéo - Hi-Fi

Fermé le
lundi matin
et le samedi
après-midi



Garage du Château d'En Bas Sàrl

Rue de Prieuré 38 • 1636 Broc



PEUGEOT

Salvatore Fatuzzo

Tél. 026 921 24 14

E-mail: garagechateau@bluewin.ch

Chat
lamala

Peinture Sàrl

O. Naim

Chat Lamala Peinture ☘ Rue Montsalvens 5 ☘

079 287 07 13 ☘ 1636 Broc ☘

chat-lamala1@bluewin.ch



produits laitiers
produits du terroir
Place du Parc 4
1636 Broc
www.lartizan.ch
026 921 15 51

O Sellier Savary
Olivier Savary
Rue de Vuippens 57
1630 Bulle

info@osellier.ch
026 913 04 70

osellier.ch
☎ O Sellier Savary



LA VIE BROCOISE

Dates de clôture
de rédaction 2023

12 mai
parution fin juin

7 juillet
parution fin août

15 septembre
parution fin octobre

3 novembre
parution fin décembre.

Résultat du jeu des 5 erreurs
du numéro précédent :



Participez au concours.

Résolvez le **SUDOKU** et envoyez votre réponse sur une carte postale jusqu'au **12 mai 2023**, dernier délai, à **Rédaction La Vie Brocoise, CP 96, 1636 BROCO** ou par e-mail : redaction@laviebrocoise.ch

Si votre nom (avec la réponse exacte) est tiré au sort, vous gagnerez les Fr. 20.– de récompense !

Sudoku brocois, l'essentiel est de participer !

Bonne chance à tous !

Un peu d'histoire...

L'assemblée de Posieux

Le 24 mai 1852, environ 15'000 Fribourgeois étaient réunis à Posieux en assemblée populaire et adoptaient « une série de revendications remettant en cause la légitimité démocratique du pouvoir radical installé à Fribourg dans les soubresauts des révolutions européennes de 1848 ». Ils sont 45 Brocois à partir du village au lever du jour – certains à pied, d'autres en chars à bancs – pour rejoindre Posieux où l'assemblée est fixée à 10 heures du matin. Parmi ces braves, il est fait mention d'un certain Jean Ro-chat, âgé alors de __ ans !

Source : *Chroniques Brocoises*, éditions La Vie Brocoise.

Question : quel âge Jean Ro-chat avait-il ?

8		4	5		6			
					4		6	9
6	7					8		4
						1		
			1	3		9		
1	3	9				4	8	5
	1	2			3	6	4	
4	5		9					1
7					1			

Résultat du concours précédent: on parlait de l'année 1985. Le tirage au sort a favorisé Mélanie Yersin, rue du Tir 28 à Broc. Elle gagne la récompense promise qui lui parviendra prochainement. Toutes nos félicitations !

Règles du sudoku

Inscrire dans chaque case un chiffre entre 1 et 9; le même chiffre ne peut figurer qu'une seule fois par colonne, qu'une seule fois par ligne et qu'une seule fois par carré de neuf cases.



Chapelle Saint-Garin d'Echarlens, le 27 juillet 2005. (Photo : Alain Schlup)

P. P.

**1636 BROC
Poste CH SA**

ABONNEMENTS : La Vie Brocoise, **CCP 17-10 087-3**

IBAN CH93 0900 0000 1701 0087 3

Tarif annuel : Fr. 30.–

Abonnés hors localité : Fr. 35.–

COURRIEL : redaction@laviebrocoise.ch

FINANCES : M. Christian BRON

COMITÉ DE RÉDACTION : M. David ROCHAT

M. Christian SAVARY

SERVICE PHOTOS : M. Henri FAVRE

M. Michel BLEIN

M. Edouard GRANDJEAN

ADMINISTRATRICE : Mme Annemarie SCHLUP



Annoncer les rectifications d'adresse

CLÔTURE DE RÉDACTION

Pour le prochain numéro de
La Vie Brocoise

— parution fin juin 2023 —
nous vous prions de nous
remettre vos manuscrits
et photos jusqu'au
12 mai 2023
(dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer
si possible par courriel à l'adresse
redaction@laviebrocoise.ch.

Chaque photo doit nous être
fournie séparément en haute
qualité, au format JPEG
de préférence.

Veuillez spécifier le nom du
photographe et rédiger
une légende.

Les documents mis à notre
disposition sur clé USB ou
destinés à être scannés doivent
nous parvenir avant la clôture
de rédaction à :

**La Vie Brocoise
Case postale 96
1636 Broc**

**Contact :
Imprimerie Grafisa SA
026 921 16 20**

En cas de doute ou de problème,
prenez contact avec nous
avant l'échéance du délai !

Tous vos documents
et supports de
données vous seront
retournés après parution.

Il y a 75 ans, en 1948 !

TRANSPORT DE LA CROIX
À DOS DE MULET
(photographe inconnu)

